

ment dans la Régie. Le bill autorise le retrait ou l'inclusion de terres au gré de l'administration de la Régie.

Je n'entrerais pas dans le détail des déconvenues et des difficultés dont j'ai été témoin récemment au sujet des baux, de la hausse des loyers, des évaluations, celles-ci étant, soit dit en toute franchise, dépourvues de sens. Le terrain n'a jamais été marqué au prix de \$40,000 ou \$60,000 par lot, mais c'est la seule façon d'interpréter le taux de 6 p. 100 de l'évaluation et le loyer annuel demandé.

L'administration des parcs n'a pas fourni un cent pour les améliorations. Un jour, j'ai reçu du ministre une lettre expliquant la raison d'être de la politique de location, et les loyers ne seront pas pris en considération. J'ignore qui a rédigé la lettre au nom du ministre, mais l'auteur, quel qu'il soit, n'avait aucune idée des loyers qu'on demandait à l'époque pour les lots ou les propriétés résidentiels à Jasper.

Les plébiscites tenus récemment à Jasper et à Banff ont été parmi les initiatives les plus malheureuses que l'on pouvait prendre. Ils n'avaient aucune signification du point de vue légal, mais quel vote de défiance ils représentaient. C'était une manigance des gens de la région urbaine qui essayaient de trouver moyen de se débarrasser du régime des parcs. Les réponses affluèrent et le verdict rendu était nettement contre l'administration. Ces gens sont-ils incapables de lire les présages? Sont-ils aveugles aux événements? Comme je l'ai dit, on confère à la Régie d'énormes pouvoirs. Malgré l'affaire dont la Cour suprême est saisie et le verdict qu'elle rendra, je me demande quelles en seront les répercussions sur le transfert des baux, les cessions d'intérêts, les pouvoirs d'expropriation et ce genre de choses.

Je ne puis préciser d'après ce bill si la description des parcs de Banff et de Jasper a aucunement modifié les frontières. Comme on n'y parle pas de modifier les frontières, je suppose en toute bonne foi qu'il n'y a pas eu de changement. Il y est question de réduire l'étendue du parc national de Waterton. Comme je l'ai dit, je suis surpris que le bill ne mentionne pas le parc national de Wood Buffalo. Comment expliquer que cette immense étendue de terre tant en Alberta que dans les Territoires du Nord-Ouest ne relèvera pas de la Régie?

Si j'ai parlé aussi longuement, c'est qu'à mon avis ce bill ne semble d'aucune utilité

[L'hon. M. Lambert.]

pour les locataires à bail du parc, que la location soit pour des fins commerciales ou domiciliaires. Je propose donc, avec l'appui du député de Red Deer (M. Thompson):

Que tous les mots après «que» soient supprimés et remplacés par les mots suivants: «la Chambre, estimant que le principe du bill répugne aux députés comme aux habitants du Canada, notamment à ceux des municipalités situées dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, car ils seront les plus touchés par l'objet et la portée du bill, prie donc le gouvernement de réexaminer le principe du bill et d'en remettre la deuxième lecture à six mois à compter de ce jour.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je voudrais faire une ou deux observations, mais tout d'abord je voudrais prendre l'amendement comme préavis et en parler avec monsieur l'Orateur. Je suis un peu incertain en ce qui concerne sa forme. Le député de Red Deer (M. Thompson) ayant déjà parlé, je ne pense pas qu'il puisse appuyer la motion. Peut-être pourrais-je, avec le consentement de l'auteur de la motion, ajouter l'appui du député d'Hillsborough (M. Macquarrie).

L'hon. M. Lambert: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je croyais que le député de Red Deer avait probablement parlé au sujet d'un amendement dont la Chambre avait été saisie plus tôt. Je comprends bien que s'il a parlé de la motion principale, il ne peut pas appuyer mon amendement. S'il en est ainsi, je suis d'accord pour que le député d'Hillsborough l'appuie.

Puisque Votre Honneur a invoqué le Règlement, je dirai que mon amendement est motivé. Il s'agit, en effet, de renvoyer la question à six mois, ce qui est permis. Je ne pense pas que le préambule de l'amendement en affecte la validité ni son objet principal, qui est le renvoi du bill à six mois.

• (4.30 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: J'écouterai certes les arguments qu'on voudra faire valoir sur ce point mais je dois dire qu'au premier abord j'ai un peu d'appréhension à propos du préambule. Avant de rendre une décision j'écouterai les divers points de vue et j'en discuterai avec monsieur l'Orateur.

M. Honey: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Avant que Votre Honneur discute avec monsieur l'Orateur de la motion proposée, pourrait-il écouter un point de vue dont il pourrait faire part à monsieur l'Orateur? Serait-ce régulier?